PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome d'Yvetot-Baons-le-Comte

---

Ministère de la transition écologique et solidaire / Direction générale de l'aviation civile

---

En application de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, il sera procédé du mercredi 20 novembre 2019 au lundi 9 décembre 2019 inclus**,** soit pour une durée de 20 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome d'Yvetot-Baons-le-Comte présenté par la ministre de la transition écologique et solidaire.

Le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi de préserver le développement à long terme de la plate-forme. Il détermine, tenant compte du relief naturel du terrain, les zones frappées de servitudes aéronautiques, ainsi que les cotes maximales à ne pas dépasser, définies à partir de l'utilisation de surfaces de dégagements aéronautiques, et au-dessus desquelles l'espace doit toujours être libre d'obstacle.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Baons-le-Comte, d'Ecretteville-lès-Baons, d'Hautot-le-Vatois, d'Hautot-Saint-Sulpice, des Hauts-de-Caux, de Rocquefort, de Sainte-Marie-des-Champs, de Valliquerville et d'Yvetot.

Le siège de l'enquête publique est la commune de Baons-le-Comte.

Monsieur Alban BOURCIER, maître de conférence et ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rouen.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées où le public intéressé pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Monsieur Alban BOURCIER, maître de conférence et ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rouen.

Le commissaire enquêteur assurera trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

Yvetot (mairie) : le mercredi 20 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures ; Les Hauts-de-Caux (mairie - Autretot) : le mardi 3 décembre 2019 de 16 heures à 19 heures ; Baons-le-Comte (mairie) : le lundi 9 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures

Les observations et propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies au public.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Baons-le-Comte – 8 rue du Bois Locrel 76190 Baons-le-Comte ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.baonslecomte@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête dans les mairies précitées et à la préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.